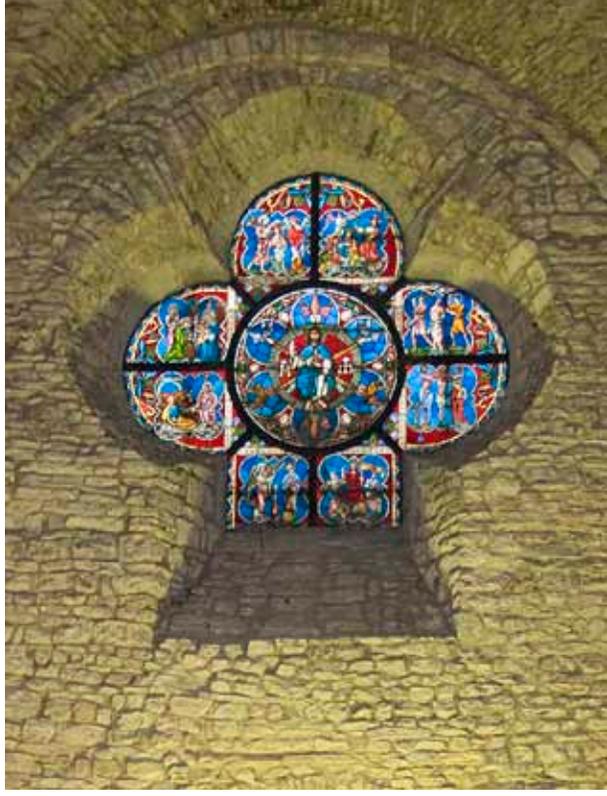


## Numéro 109 - Printemps 2009



## **PPNa Contact**

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

### ***Secrétariat :***

rue de la Vaux, 8  
4550 Nandrin  
Tél. : 04.371.28.67

### ***E-mail :***

ppna@swing.be

### ***Internet :***

<http://www.ppna.be>

### ***Banque :***

068-2318469-02

***Cotisation annuelle : 7,5 €***

### ***Conseil d'administration :***

#### ***Président :***

André Matriche

#### ***Vice-présidents :***

Claude Delbrouck

#### ***Secrétaire :***

René Mawet

#### ***Trésorier :***

Laurent Hofinger

#### ***Membres :***

Albert Cavicchia

Jean Fonzé

***Le PPNa est membre  
d'Inter-Environnement Wallonie***

## **Sommaire**

### ***Éditorial***

Le PPNa a trente ans .....3

### ***Vie de l'Association***

Notre assemblée générale statutaire  
du mardi 17 février 2009.....5

### ***Environnement général***

Le nouveau Code forestier  
du 15 juillet 2008 .....9

### ***Événement***

Séance d'information sur les panneaux  
photovoltaïques .....13

### ***Notre histoire locale***

Notices historiques sur le Condroz  
(4<sup>e</sup> partie). Histoire populaire.....14

### ***Vie de l'Association***

Site Internet .....19

### ***Vie de l'Association***

Balade organisée par le PPNa .....19

## **Le PPNa a trente ans**

En octobre 1979, l'ASBL "le Patrimoine du Pays de Nandrin" est fondé en la salle de la Jeunesse de Villers-le-Temple.

En cette année anniversaire, il nous paraît intéressant de rappeler d'une part le nom des fondateurs et d'autre-part les principaux objectifs que continue de poursuivre le PPNa.

Le 30 octobre 1979, une quinzaine d'habitants de la commune, originaires de tous les villages la constituant, décidaient de créer une association pour réagir contre l'urbanisation intensive, l'abattage anarchique des arbres et haies, la disparition des chemins communaux et aussi, très logiquement, promouvoir le respect de notre environnement et de notre patrimoine en général.

### *Qui étaient les membres fondateurs ?*

Adam Mariette, Bouvier Camille, Cloux Jean-Luc, Debras Henri, Dusart Jean, Favaux Edgard, Frère Jean-Marie, Étienne Henri, Hofinger Michel, Hubart Jean-Marie, Lackman Joseph, Lescrenier Philippe, Marinx Gaston-Henri, Renwa Christian, Robert Léon, Thisse Geneviève et Jacques.

*Outre ces membres fondateurs*, il nous tient aussi à cœur de citer le nom de ceux qui ont activement contribué à la vie de l'association par leur présence au sein du conseil d'administration au long de ces trente années : Carpeaux Yvon, Cavicchia Albert, Constant Jean-François, Delbrouck Claude, Delmotte Jean-Marie, Delrez Robert, de Potter Anne et Gabriel, Devroye Jean-Marc, Dumoulin Jean-Claude, Fonzé Jean, Germeau Luc, Hofinger Laurent, Matriche André, Mawet René, Mottet Serge, Thurion Julien, Tilman Jacques, Van Ham Jean, Van Harten Michel, Verga Éric, Willems Luc.

---

*Notre couverture : rosace de l'église de Saint-Séverin.*

Qu'ils soient tous remerciés pour leur concours actif à la réalisation des objectifs du PPNa.

Nous tenons toutefois à adresser des remerciements particuliers à ceux de nos membres qui ont assumé les tâches de ce que l'on appelle généralement le "bureau".

- Les présidents : Jean-Marie Frère, puis Jean Dusart, ensuite Gabriel de Potter...
- Les vice-présidents : Claude Delbrouck et André Matriche.
- Les secrétaires : Jean Dusart et René Mawet.
- Les trésoriers : Michel Hofinger, puis son fils Laurent Hofinger.

À l'heure de tirer un bilan de ces trente dernières années, force est de reconnaître que, si indéniablement l'action du PPNa a été positive dans de nombreux domaines qui conditionnent notre environnement, il en est un où notre action n'a pas connu le niveau de succès souhaité, et c'est un euphémisme. Il s'agit de l'urbanisation de la commune. En effet, Nandrin et ses villages restent des entités rurales, mais ce caractère, il faut bien l'avouer, est fort détérioré. Cela constitue aussi la preuve matérielle que notre action dans ce domaine doit rester vigilante afin que des promoteurs irrespectueux de nos villages n'y construisent des immeubles ou lotissements dramatiquement inadéquats.

Quant au patrimoine, la Région wallonne nous a - inconsciemment - épaulé en décrétant l'organisation des "Journées du Patrimoine", attirant par ce fait, l'attention des pouvoirs locaux et du public sur le sujet.

Les domaines évoqués par les fondateurs du PPNa doivent rester et restent bien au centre des préoccupations de l'association. Nous y jouons un rôle, certes modeste, mais aussi un rôle de gendarme, parfois hélas bien nécessaire. Aux sujets défendus par les fondateurs s'en sont ajoutés d'autres tels : l'épuration des eaux, la propreté publique, la mobilité, le réchauffement climatique, la lutte contre l'usage excessif des pesticides et insecticides, la qualité de l'air, de l'eau, des aliments, la conscientisation de nos concitoyens à tous ces problèmes..., bref tout ce qui concerne l'environnement et une certaine qualité de vie.

Puisse le PPNa continuer à œuvrer dans cette voie. Cependant, cela n'est pas possible sans le soutien de ses membres et mieux encore, leur participation active à nos manifestations.

La participation ! Voilà certes un sujet d'inquiétude pour le conseil d'administration du PPNa. La moyenne d'âge y est trop élevée. C'est pourquoi, une fois de plus, nous lançons un appel appuyé, inquiet, aux bonnes volontés parmi nos membres, surtout les plus jeunes.

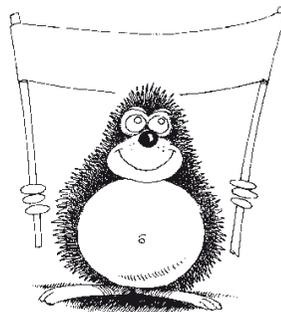
Heureux anniversaire au Patrimoine du Pays de Nandrin ! ■

### *Vie de l'Association*

---

## **Notre assemblée générale statutaire du mardi 17 février 2009**

Sont présents : Gabriel de Potter, Jean Dusart, Étienne Gérard, Isabelle Guillaume, Joseph Nandrin, Albert Cavicchia, Claude Delbrouck, Jean Fonzé, Laurent Hofinger, André Matriche, René Mawet.



Après avoir accueilli les membres présents, le président évoque directement le rapport moral de l'association. Il rappelle que le Conseil se réunit une fois par mois, en général, le quatrième mardi du mois. Au cours de l'année 2008, les membres du Conseil se sont réunis onze fois en comité et une fois en assemblée générale.

Le président aborde *les sujets traités au cours de cette année écoulée*, à savoir :

- L'archivage des articles publiés dans notre bulletin de contact depuis la fondation du PPNa en 1979 est enfin terminé. Un exemplaire de ce travail sera remis à la bibliothèque communale, ce qui permettra une consultation aisée des bulletins.

- La balade de Villers-le-Temple est maintenant reconnue officiellement par le "Commissariat général au Tourisme" de la Région wallonne et le balisage effectif peut dès lors être entrepris puisque nous en avons obtenu l'autorisation.
- Lors des Journées du patrimoine, le PPNa a organisé un concert en l'église de Saint-Séverin en collaboration avec l'Académie "Amélie Dengis" de Seraing.
- Une visite exploratoire d'une petite firme liégeoise située au Sart-Tilman, nommée "Green Propulsion", et spécialisée dans la construction de moteurs moins polluants, a été effectuée par deux membres du C.A. avec l'intention d'en proposer la visite à nos membres dans les mois à venir.
- Quatre splendides posters représentant les oiseaux de nos jardins commandés à la "Ligue Royale Belge de protection des Oiseaux" ont été offerts à tous les groupes scolaires de Nandrin.
- À l'occasion de la "Nuit de l'Obscurité", nous avons vainement tenté de permettre à nos membres d'observer le ciel, au départ de l'observatoire astronomique de Nandrin. Hélas, nos trois tentatives furent vouées à l'échec à cause des conditions atmosphériques défavorables.
- Nous avons procédé à la mise à jour officielle de la composition du Conseil d'administration en transmettant les documents adéquats au greffe du tribunal de Huy.
- Trois balades, une par saison, sauf en été, ont été organisées à l'intention des membres et sympathisants.
- Nous avons participé à deux séances de fondation (?) du G.A.L. des Condruses (Groupe d'Action Locale). Il s'agit là d'une initiative qui paraît intéressante puisqu'elle regroupe sept communes limitrophes visant à réaliser des projets d'intérêt commun dans différents domaines.
- Le barbecue "traditionnel" a été organisé, un peu tardivement, au cours du mois de juillet, dans la cour du presbytère de Saint-Séverin

et s'il n'y avait pas la grande foule, l'ambiance fut néanmoins très chaleureuse.

- Le projet de rénovation d'une croix très ancienne dans le cimetière de Saint-Séverin continuera de nous occuper au cours de l'année en cours. Il pose beaucoup de problèmes complexes.
- Enfin, nous avons veillé à publier notre bulletin de contact chaque trimestre, ce qui monopolise beaucoup d'énergie : rédaction, mise en page, impression et distribution.

Après avoir évoqué, pêle-mêle, les sujets dont s'est occupé le Conseil d'administration, le président évoque *les projets futurs*. Il souligne que la réalisation de ceux-ci est toujours tributaire de nombreux facteurs, dont la disposition des membres et les événements inattendus.

Mentionnons :

- bien sûr, la publication du bulletin de contact qui est prioritaire ;
- le balisage de la balade de Villers-le-Temple ;
- la visite de la firme "Green Propulsion" ;
- une conférence sur les panneaux photovoltaïques ;
- le cimetière de Saint-Séverin ;
- les balades saisonnières ;
- une visite de la centrale électrique des Awirs ;
- le barbecue traditionnel ;
- un spectacle humoristique à l'occasion des 30 ans du PPNa.

Tous ces projets ne pourront sans doute pas être réalisés, mais nous nous y attèlerons au cours des mois à venir.

*La parole est alors donnée à l'assistance.* Notre ami Jean Dusart s'enquiert de savoir si le PPNa veillera à répondre favorablement à l'appel lancé aux citoyens de la commune par le pouvoir communal et intitulé "Ateliers Villageois d'Urbanisme". Le président lui répond que le sujet sera discuté en Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Le président signale que nos amis René Mawet, Laurent Hofinger, Albert Cavicchia et Jean Fonzé arrivent au terme de leur

mandat statutaire de trois ans et qu'ils sont rééligibles. Ceux-ci sont à nouveau candidats et sont donc réélus. Le président informe l'assistance qu'un jeune candidat n'a malheureusement pas pu se présenter à l'A.G. pour des raisons professionnelles, mais qu'il souhaiterait faire partie du C.A.. L'assemblée accepte son éventuelle candidature.

*Le trésorier* présente ensuite son rapport financier de l'exercice 2008. Celui-ci est admis par l'assemblée sans observation particulière.

RECETTES		DÉPENSES	
Report exercice 2007	2829.42	Bulletin	106.13
Cotisations	518.50	Impres. cartes promenade	28.00
Barbecue 20 juillet 2008	40.44	Assemblée générale	24.38
Intérêts banque	3.06	Frais réunions	50.00
		Frais Secrétariat	43.14
Total	3391.42	Divers	53.12
		Subsides Ligue Oiseaux	28.00
		Subsides Natagora	20.00
		Jour. Patr. 2008 (partim)	339.77
		Dépôt des statuts	107.33
		Total	799.87
		En caisse	2591.55
		Total	3391.42

*Notre ami, Étienne Gérard*, nous présente ensuite un exposé détaillé et très intéressant sur le nouveau code forestier. L'assistance l'écouterait avec attention. Nous publions par ailleurs dans notre bulletin un résumé qu'il a bien voulu rédiger et nous transmettre afin que nous puissions en donner connaissance à tous nos membres. Qu'il trouve ici nos vifs remerciements tant pour l'excellent exposé que pour le résumé qu'il nous a transmis.

Le verre de l'amitié est évidemment offert aux membres présents que le président remercie pour le soutien qu'ils offrent au C.A. en participant à l'Assemblée générale. Il regrette toutefois qu'elle soit si peu fournie. ■

# **Le nouveau Code forestier du 15 juillet 2008**



L'ANCIEN Code forestier datait de 1854. Même s'il a connu quelques modifications ponctuelles, notamment, en matière de circulation en forêt, d'inventaire des ressources forestières et de ventes de bois, une refonte complète n'avait jamais abouti. Maintenant, c'est chose faite, sur présentation du ministre Benoît Lutgen, compétent pour la forêt, le Parlement wallon a voté un nouveau Code forestier le 15 juillet 2008, soit 154 ans après le Code initial.

Le Code forestier a fait l'objet d'une très large concertation avec tous les milieux intéressés de près ou de loin par la forêt, soit les milieux de la filière bois (exploitants, scieurs...), les propriétaires forestiers tant publics que privés, les milieux de l'environnement, les chasseurs et pêcheurs et les usagers tels les représentants des mouvements de jeunesse, les promeneurs, cyclistes, cavaliers et conducteurs d'engins motorisés.

L'objectif principal de l'ancien Code forestier du 19 décembre 1854 était de réglementer les forêts dans une perspective économique. Le nouveau Code reprend cette finalité en y ajoutant les autres fonctions, c'est-à-dire les fonctions écologique et sociale. Il affirme donc bien le rôle multifonctionnel des forêts, en ce compris les fonctions culturelle et paysagère.

L'objectif est bien avant tout d'assurer le développement durable par rapport à l'ensemble des fonctions, conformément aux critères et indicateurs européens dans le cadre des conférences ministérielles pour la protection des forêts.

Le nouveau code prévoit de maintenir l'équilibre actuel ente les surfaces de peuplements résineux et de feuillus. Rappelons qu'à ce jour, la forêt wallonne comprend 53 % de feuillus et 47 % de résineux. Grâce à l'Inventaire des ressources forestières (Département de la

Nature et des Forêts du Service public de Wallonie), l'évolution de la forêt wallonne est suivie en permanence.

Il est également recherché de promouvoir une forêt mélangée et d'âges multiples, celle-ci étant mieux armée pour s'adapter aux changements climatiques. Par ailleurs, une forêt plus saine est davantage capable de stocker du CO<sub>2</sub>, de fournir du bois qui sera mieux valorisé et ainsi d'atténuer les effets du changement climatique.

Les plans d'aménagement pour les forêts des propriétaires publics visent pleinement à assurer le rôle multifonctionnel des forêts par :

- la programmation des coupes de bois et l'estimation des recettes et des dépenses ;
- la délimitation des zones à vocation prioritaire de protection de l'eau et des sols et de conservation, notamment les forêts historiques ;
- l'intégration des mesures Natura 2000 ;
- les objectifs d'équilibre entre la forêt et la faune, spécialement le grand gibier en forte expansion ;
- les mesures liées à la biodiversité.

***La fonction économique*** est réaffirmée. Pour les propriétaires privés, les droits de succession sont supprimés sur la valeur des bois sur pied à partir de la date de publication au Moniteur, soit le 12 septembre 2008. Les plans d'aménagement des forêts des propriétaires publics prévoient notamment la récolte de l'accroissement de la forêt de façon à faire rentrer les produits dans le circuit de la filière bois. Le chapitre sur les ventes et les exploitations dans les bois des propriétaires publics est particulièrement étoffé.

***La fonction écologique*** est mise en évidence par les mesures de conservation suivantes applicables à l'ensemble des forêts des propriétaires publics et privés :

- 1) Surface maximale de mise à blanc de 5 ha en résineux et de 3 ha en feuillus, sauf dérogation pour coupe urgente (chablis, motif sanitaire ou de sécurité) et dans d'autres cas selon les conditions fixées par le Gouvernement avec obligation de déposer un document simple de gestion reprenant notamment les travaux

- prévus après la coupe afin de ne pas reproduire la pratique de grandes mises à blanc au terme de l'exploitation suivante.
- 2) Obligation de planter uniquement des espèces adaptées à la station, ce qui apporte également la meilleure production et la meilleure résistance aux divers parasites.
  - 3) Possibilité pour le Gouvernement wallon de fixer les conditions d'épandage des amendements.
  - 4) Interdiction d'application des herbicides, fongicides et insecticides sauf exceptions définies par le Gouvernement.
  - 5) Interdiction de drainage pour les nouvelles régénérations à proximité des cours d'eau et dans les sols hydromorphes.
  - 6) Interdiction sauf exceptions de brûlage des rémanents, c'est-à-dire des sous produits de l'exploitation forestière restant sur les parterres de coupe.
  - 7) Possibilité pour le Gouvernement d'imposer de l'huile végétale pour tronçonneuses et engins d'exploitation.
  - 8) Mesures visant à limiter les dégâts au sol dans le but de préserver le milieu et le capital producteur.

D'autres mesures de conservation plus pointues sont applicables dans les forêts des propriétaires publics, notamment pour favoriser la biodiversité :

- 1) Le maintien de 2 bois morts par ha.
- 2) Le maintien d'un arbre d'intérêt biologique (arbre de dimension exceptionnelle ou arbre à cavité) par 2 ha.
- 3) La constitution de lisières externes, en bordure de massif, à l'occasion des nouvelles régénérations.
- 4) L'interdiction de planter des résineux le long des cours d'eau.
- 5) La constitution de réserves intégrales sur 3 % de la surface des peuplements feuillus dans les propriétés de plus de 100 ha.

***La fonction sociale*** est largement prise en compte dans le nouveau Code forestier. Par rapport à la circulation en forêt, les usagers doux sont privilégiés. L'accès le plus poussé concerne les piétons, ensuite les cavaliers, cyclistes et skieurs. Par contre, de fortes restrictions ont été reprises pour les véhicules motorisés qui sont limités sur les "routes" (voies ouvertes à la circulation du public, à revêtement hydrocarboné, bétonnées ou pavées) et exclus des chemins de terre ou empierrés. Des possibilités de dérogation

bien encadrées existent cependant. Ces dérogations dont peuvent bénéficier les véhicules motorisés ne peuvent être accordées ni les jours fériés, ni les dimanches, ni les mercredis après-midi afin de garantir la tranquillité des autres usagers de la forêt. Les mouvements de jeunesse ne sont pas oubliés. Des zones sont prévues pour leur permettre dans les bois des propriétaires publics d'exercer leurs activités de jeux.

Le tableau ci-dessous reprend une synthèse des différentes voies accessibles en fonction du type d'usager.

	<i>Routes</i>	<i>Chemins</i>	<i>Sentiers</i>	<i>Hors voies</i>
<i>Piétons</i>	oui	oui	oui	NON, sauf raisons énumérées
<i>Cyclistes, cavaliers, skieurs</i>	oui	oui	NON, sauf raisons énumérées, itinéraires permanents et balisage temporaire	NON, sauf sur aires affectées
<i>Véhicules à moteur</i>	oui	NON, sauf raisons énumérées et balisage temporaire <sup>1</sup>	non, sauf raisons énumérées et balisage temporaire <sup>1</sup>	NON, sauf aires affectées <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Si tronçon hors voie publique : permis d'environnement exigé.

Le nouveau Code forestier, en favorisant une plus grande diversité des espèces et en imposant des espèces en adéquation avec le milieu, permettra de mieux s'adapter aux changements climatiques. Une forêt saine aura également une meilleure capacité à stocker le CO<sub>2</sub>.

Avec ce nouveau code, la Région est dotée d'un outil majeur de gestion durable tenant compte de l'ensemble des fonctions remplies par les forêts.

É. Gérard,  
Département de la Nature et des Forêts (SPW)  
Direction des Ressources forestières





Séance d'information sur

# Les panneaux photovoltaïques

par M. Éric Franssen, ingénieur industriel,  
agréé Cefortec en installation de panneaux photovoltaïques.

Une organisation du PPNa



**Mardi 24 mars à 20 h 00**  
**En la salle "La Nandrinoise"**

Place Ovide Musin, à Nandrin

Entrée gratuite

Beaucoup s'intéressent à l'énergie photovoltaïque et se posent des questions pratiques sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de leur habitation.

Le PPNa vous offre l'occasion de vous informer et de poser des questions à un spécialiste lors du débat après l'exposé.

# **Notices historiques sur le Condroz (4<sup>e</sup> partie) Histoire populaire**

par l'Abbé G. Boniver, curé de Warzée (1926).

Nous continuons la publication du modeste ouvrage historique d'un ancien curé de Warzée.

## ***Courtes notes sur les plus anciennes localités du Condroz***

### ***Localités dont l'existence est mentionnée aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles***

1. **HUY**, dont l'origine est très ancienne et que certains font remonter au temps de César, c'est-à-dire un demi-siècle avant l'ère chrétienne. Ce qui est certain, c'est que saint Domitien fut enterré en l'an 558 en l'église de Huy. Un diplôme de Childéric, daté de 743, confirme à l'abbaye de Stavelot la possession de certains biens situés à Huy. Le comté de Huy fut donné au Prince-Évêque de Liège en 985.

2. **SÉNY**, où une pierre, placée à l'église, porte une inscription latine dont voici la traduction : "L'an 655, le seigneur du lieu nommé de Sény, aveugle et atteint de la lèpre, en reconnaissance de sa guérison obtenue par les mérites de saint Trudon qui passait par Sény lui a fait donation de cette église, de sa villa et de son domaine allodial!". Saint Trudon quittait Metz pour regagner la Hesbaye, sa patrie, et passait par Sény. Chose qui semble confirmer cette inscription, c'est que le village de Sény a appartenu, dès la plus haute antiquité, à l'abbaye de Saint-Trond, qui l'a conservé pendant plus de onze siècles.

Une bulle<sup>2</sup> du Pape, datée du 25 mai 1107, cite Sény, parmi les possessions du monastère de Saint-Trond. En 607, Hubert de

Sutendael, 59<sup>e</sup> abbé de Saint-Trond, entreprit la reconstruction de l'église de Sény qui menaçait ruine. On a trouvé à Sény une sculpture romaine.

3. **OCQUIER**, dont on attribue la fondation à Sigolin, abbé de Stavelot qui, selon Fisen<sup>3</sup>, mourut en l'an 687. Une charte de 950 confirme la possession d'Ocquier par l'Abbaye de Stavelot. L'église actuelle d'Ocquier date de 1017. Gagulphe d'Ocquier partit pour la première croisade en 1070. Le 10 mars 1100, Othert, évêque de Liège, tint un synode<sup>4</sup> à Ocquier, où se rendirent plusieurs archidiaques, abbés et dignitaires.

Werner d'Ocquier était abbé de Stavelot en 1373 ; et Barthold d'Ocquier devint abbé de Saint-Hubert en 1417. Une réunion composée de députés des pays de Luxembourg, de Famenne, des Ardennes et du Condroz se tint à Ocquier en 1379 pour conclure la paix entre Eustache de Rochefort, duc de Brabant, d'une part, et le Prince-Évêque A. de Hornes d'autre-part.

En 1408, le seigneur de Montjoie fit des incursions à Ocquier, où il tua bon nombre de gens ! On a trouvé à Ocquier des substructions romaines ainsi que des armes de l'époque franque. Le hameau d'Amas est cité dans un document de 890.

### *Localités mentionnées aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles :*

1. **FAIRON**, donnée à l'abbaye de Stavelot par le roi Carloman<sup>5</sup> en 746.
2. **XHIGNESSE**, près de Hamoir, où fut inhumé saint Angelin, abbé de Stavelot, mort en 746.
3. **TERWAGNE**, donnée en 816 par l'évêque de Liège, Walcand, à l'abbaye de Saint-Hubert, laquelle continua d'y exercer les droits seigneuriaux jusqu'à l'époque de la grande révolution de 1789... donc pendant près de 1000 ans.
4. **VERVOZ-lez-Clavier**, la chapelle et ses 24 maisons, données de bonne heure à l'abbaye de Stavelot, comme nous l'apprend une charte de 862, par laquelle le roi Lothaire<sup>6</sup> confirme la possession à la susdite abbaye.

5. **STRÉE**, renseignée dans un diplôme<sup>7</sup> du 13 avril 862, par lequel Lothaire II confirme au monastère de Stavelot la possession d'une terre située à Strée.
6. **BOIS-ET-BORSU**, mentionnées en une charte de 851. On y a découvert des tombes, des monnaies romaines, ainsi que divers objets d'origine belgo-romaine.
7. **ANTHINES**, donnée le 4 avril 879, par le roi Louis le Bègue<sup>8</sup> à un de ses fidèles sujets nommé Ebroin. Anthines passa en 946 à l'abbaye de Waulsort. On y a découvert divers objets romains.
8. **COMBLAIN-AU-PONT**, citée dans un acte de 888 émanant de Charles le Gros faisant donation d'une terre située à Comblain, au lieu-dit Oneux, en faveur du monastère de Stavelot.
9. **HAMOIR**, citée en 895, dans une charte.
10. **FILOT**, mentionnée dans un acte de 895 et encore dans un autre de 902, et par lequel ce village est cédé par voie d'échange à l'abbaye de Stavelot.
11. **LES AVINS**, dont on parle dans une charte du IX<sup>e</sup> siècle, mentionnée par Grandgagnage<sup>9</sup>. On y a découvert des monnaies ainsi qu'une villa romaines.
12. **FRAITURE**, cité en 965 ; (Wauters)<sup>10</sup>.
13. **MARCHIN**, dont une partie de la seigneurie fut donnée, en 963, à la collégiale Saint-Martin à Liège.
14. **ROUX-lez-Pailhe**, mentionné par Wauters dans un acte datant de 942.
15. **ATRIN-lez-Clavier**, donnée à l'abbaye de Stavelot en 959 par Testger et son épouse Uda.
16. **OCHAIN-lez-Clavier**, donnée en partie à la même abbaye dès 950.

### *Localités des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles :*

PAIR (XI<sup>e</sup> siècle) ; BARSE (en 1004) ; ELLEMELLE, TAVIER, WARZÉE, LIZIN, XHOS, données par Notger à la collégiale Sainte-Croix en 1005.

OMBRET (1008) renseignée au Livre des Chartes de la cathédrale de Liège. Nandrin (charte de 1083), CLERMONT-lez-Nandrin, charte de 1062 ; SAINT-SÉVERIN 1091 (fondation du prieuré du lieu) ; HERMALLE-SOUS-HUY, en 1102.

## *Localités citées au XII<sup>e</sup> siècle :*

CLAVIER en 1160 ; PONTHOZ 1178 ; MODAVE 1178 ; OUFFET 1124, époque où Henri, évêque de Liège y fit construire une forteresse ; PAILHE 1179 (charte de l'abbaye de Saint-Laurent) ; PLAINEVAUX 1188, époque où le comte Gilles de Clermont fit donation du village aux Cisterciens pour y construire un monastère, transféré au Val-Saint-Lambert.

VIEN, acquise en 1166, par l'abbaye de Waulsort<sup>11</sup>.

Citons enfin au XIII<sup>e</sup> siècle les villages d'ABÉE, mentionné en 1235 ; HODY en 1209 (charte du Val-Saint-Lambert) ; RAMELOT 1242 (acte du Val-Saint-Lambert et acte de donation de la dîme de ce village au couvent de Solière).

OCHAIN, 1204 (charte du Val-Saint-Lambert) ; SOHEIT, 1205 (idem) ; Saint-FONTAINE, 1229 ; VILLERS-LE-TEMPLE, XII<sup>e</sup> siècle ; NEUVILLE-EN-CONDROZ, XIII<sup>e</sup> siècle.

Suit une liste des familles seigneuriales du Condroz dont bon nombre sont aujourd'hui éteintes : épinglons dans cette liste : les de Fraiture, de Fisen, de Liederke, de Marchin, de Méan, de Modave, de Nandrin ou de Corswarem, de Radigues de Tornaco, d'Ursel, de Villers, etc.

## *Les droits seigneuriaux*

Ces droits comprenaient :

- une partie de pouvoirs judiciaire et administratif ;
- le droit de chasse, de pêche, d'exploitation minière ;
- celui de posséder des moulins, des brasseries ;
- le droit de subsides de la part des sujets lors de son avènement, lors de son mariage ;
- certaines redevances, payables à des époques déterminées de l'année de la part des familles ; ainsi que d'autres redevances sur les biens fonds, etc.
- des corvées, etc.

Ces droits n'étaient pas les mêmes partout et se restreignirent de plus en plus, au fur et à mesure que le droit de souveraineté du chef du pays prenait de la consistance, car les ordonnances de ce dernier primaient celles des petits seigneurs.

On distinguait deux sortes de seigneuries :

1. La seigneurie foncière, qui rendait le seigneur propriétaire de la localité qui lui appartenait en propre, ou bien que lui, ou ses devanciers avaient cédée en fermage perpétuel aux habitants, moyennant redevance annuelle. Il possédait une cour foncière ou censale chargée du recouvrement des cens<sup>12</sup> et rentes et de connaître de tous les procès civils se rapportant aux biens situés dans la seigneurie. Parfois aussi, il possédait une basse juridiction pour faire juger par les échevins les infractions de légère importance.
2. La seigneurie hautaine, qui possédait la haute, moyenne et basse justice en matière criminelle. Une même localité pouvait avoir, à la fois, un seigneur foncier et un seigneur hautain, dont les droits respectifs restaient intacts (A. de Ryckel).

Les notes explicatives en bas de texte sont toujours de la rédaction du bulletin du PPNa.

<sup>1</sup> Allodial : qui appartient à un alleu. Alleu : n.m., domaine héréditaire conservé en toute propriété, libre et franc de toute redevance.

<sup>2</sup> Bulle : n.f., lettre patente du pape, avec le sceau de plomb.

<sup>3</sup> Fisen : historien auteur d'une histoire de la principauté de Liège (*Historia Ecclesiae leodiensis*).

<sup>4</sup> Synode : n.m., assemblée d'ecclésiastiques convoquée par l'évêque ou l'archevêque pour délibérer sur les affaires du diocèse ou de la province, ou de problèmes généraux de l'Église.

<sup>5</sup> Carloman : 715?-754, fils aîné de Charles Martel, frère de Pépin le Bref, administra l'Austrasie de 741 à 747, puis se fit moine.

<sup>6</sup> Lothaire II (vers 825-869) second fils de Lothaire I<sup>er</sup>, il hérita (855) de la partie nord du territoire qui prit le nom de Lotharingie. Lothaire I<sup>er</sup> (840-855), fils aîné de Louis le Pieux, empereur d'occident. Il dut partager l'Empire, hérité de son père, avec ses deux frères (Charles le Chauve et Louis le Germanique), au traité de Verdun en 843. Le texte de ce traité constitue le premier document d'une langue qui allait devenir le français. Le territoire de Lothaire I<sup>er</sup>, très allongé, s'étendait de l'Italie aux Pays-Bas. Louis le Pieux (778-840), fils de Charlemagne, empereur d'Occident et roi des Francs (814-840), il hérita de son père l'entièreté de l'Empire.

- <sup>7</sup> Diplôme : n.m., pièce officielle établissant un droit, un privilège.  
<sup>8</sup> Louis le Bègue (846-879) : fils de Charles le Chauve, roi des francs (877-879).  
<sup>9</sup> Grandgagnage : historien wallon, auteur, entre autres, de recherches toponymiques.  
<sup>10</sup> Wauters : auteur d'ouvrages toponymiques.  
<sup>11</sup> Waulsort : village de l'entité de Hastière en haute Meuse.  
<sup>12</sup> Cens : n.m., terme de jurisprudence féodale = redevance fixe que le possesseur d'une terre payait annuellement au seigneur.

## *Vie de l'Association*

---

# Site Internet

L'adresse de notre site Internet a été modifiée : elle est maintenant ***http://www.ppna.be***.

Nous aimerions également connaître votre adresse e-mail afin de vous envoyer de temps à autre des invitations à nos activités. Notre adresse e-mail est ***ppna@swing.be***.

## *Vie de l'Association*

---

### **Balade organisée par le PPNa**

***Quand :***

**le dimanche 26 avril 2009**  
à 14 h 00.

***Durée :*** environ 2 h 00.

***Itinéraire :*** Saint-Séverin - Aux Houx -  
Fond de Falogne - Saint-Séverin.

***Rendez-vous :*** place de Saint-Séverin,  
en face de l'église.

***Public cible :***

Ouvert à tous.

Venez nombreux !

